

Quelle stratégie adopter pour formuler vos vœux ?

Les règles du mouvement sont les mêmes pour tout le monde, mais **il n'y a pas une stratégie unique**. D'abord, parce que les collègues ne recherchent pas tous le même type d'affectation, ensuite parce que, d'une zone géographique à l'autre ou d'une discipline à l'autre, les réalités sont radicalement différentes.

A partir de la mi-mars (quand les groupes de travail académique et départementaux se seront tenus sur les postes), vous trouverez sur notre site internet www.lille.snes.edu la liste des postes vacants connus (postes créés, postes vacants, postes libérés par le mouvement inter ou départs en retraite). Seront également affichés, les postes supprimés avec MCS (mesure de carte scolaire) et donc les collègues qui devront retrouver un poste et qui auront une bonification de 1500 à 3000 points (selon les vœux). Ils auront une priorité absolue sur le poste le plus proche (donnée à prendre en compte dans la stratégie de vœux).

ATTENTION : il ne faut pas limiter vos vœux aux postes annoncés vacants avant le mouvement car ces postes sont très demandés, surtout quand ils sont attractifs ; c'est souvent un collègue en poste dans l'académie ou en MCS ou avec une ancienneté de poste conséquente qui l'obtient et qui libère un poste pouvant vous intéresser.

Obtenir un poste en établissement

Vos vœux doivent suivre une certaine logique et aller du plus précis au plus large : un vœu établissement précis suivant le vœu tout poste dans la commune à laquelle il appartient n'aura de sens que s'il rapporte plus de points (points agrégés ou REP ou REP+).

Vous avez la possibilité de faire jusqu'à 25 vœux « établissements », « communes », « groupes de communes », « département » ou « académie » en précisant ou non un type d'établissement, mais si vous précisez, vous n'avez plus le droit aux bonifications familiales sur ces vœux.

Par exemple, les vœux « commune de Lille lycées uniquement » ou « groupe de communes de Béthune collègues uniquement » **vous privent des bonifications familiales**, y compris si vous ne pouvez enseigner que dans un type d'établissement ou s'il n'y a qu'un établissement dans la commune. Il serait dommage de les perdre en indiquant « collègue P. Neruda de Vitry en Artois » plutôt que « tout poste de la commune de Vitry en Artois » !

Attention aux vœux gâchés car inopérants (GRETA, SEGPA...) ou inexistantes (communes sans établissement du 2nd degré) ou inutiles (vœux d'un établissement ou d'une commune déjà inclus dans un vœu large) : chaque année, nous repérons des listes de vœux où 10 à 15 d'entre eux sont inutiles ; beaucoup de ces collègues ont été affectés en extension !

De la même façon, si vous souhaitez muter sur la SGT du LP de Bully-les mines ou sur les postes chaires (agrégés et certifiés) du LP Hôtelier de Lille, vous devez formuler un vœu précis ou un vœu large non restrictif.

Remarque : il est possible, à l'issue du mouvement, d'obtenir un poste fixe avec complément de service qu'il ait été annoncé avant ou libéré lors du mouvement.

ATTENTION : consultez régulièrement le site du SNES de Lille : nous afficherons, pendant la période de saisie des vœux et pour chaque discipline, la liste des postes vacants (complet ou à complément de service), les suppressions de postes (avec MCS ou non) et la probabilité d'être affecté-e en ZR.

Obtenir une zone géographique

Il faut privilégier les vœux dits « larges » (communes et groupes de communes), en particulier si vous bénéficiez des 50 points stagiaires sur le premier vœu ou de bonifications familiales.

Un poste en zone de remplacement est parfois la seule solution pour rester dans une aire géographique ; il ne faut donc pas hésiter à faire des vœux ZR en plus des autres vœux. Cependant, l'agrandissement imposé des zones rend ces aires géographiques beaucoup plus larges qu'avant, avec possibilité de remplacer dans les zones limitrophes donc dans toute l'académie.

Si vous devez absolument obtenir un poste (entrants dans l'académie), n'hésitez pas à être moins ambitieux dans vos choix géographiques en fin de liste pour éviter de partir en extension sur les postes qui restent à l'issue du mouvement... s'il en reste, d'autant que notre région possède un réseau autoroutier et ferroviaire qui surprend toujours. Cela signifie que St-Amand, Douai, Hénin-Beaumont, Lens, Liévin, Armentières et même Arras et Béthune sont des endroits où l'on peut travailler tout en habitant Lille. Prenez le temps de bien regarder une carte routière et les horaires SNCF.

N'hésitez pas non plus à demander en vœux précis les établissements classés REP ou REP+ car ils sont bonifiés (90 points), avec éventuellement 1200 points en plus pour les REP+ en cas d'avis favorable d'une commission (voir ci-après). Bien sûr, cela signifie, comme pour tous les vœux que vous faites, que vous êtes volontaire pour y être nommé-e et donc devrez rejoindre votre poste à la rentrée 2019 si vous l'obtenez.

Les collègues souhaitant être nommés en lycée et qui sont prêts à s'installer n'importe où dans l'académie peuvent faire un vœu du type « tout poste du 59 ou du 62 en lycée ».